



Le Christophien

BULLETIN MUNICIPAL



Une élégance!
TOUT SOUS UN MÊME TOIT

- Rampe
- Gouttière
- Revêtement
- Balcon



CHAMPOUX

champouxinc.com

819-357-9249



Électricité
Denis Pellerin inc.

ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN



624, boul. Baril Ouest
Princeville (Québec) G6L 5G8
elecdpellerin@videotron.ca

Tél. : 819 364-3000
Télec. : 819 364-5983
Cell. : 819 352-0977

www.electricitedenispellerin.ca



90 ANS D'EXPERTISE EN PROTECTION INCENDIE



SCANNE MOI !

PROTECTION
INCENDIE 24/7



**JAPER
FORMANCE**
RACING

410, AVENUE PIE IX
ST-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA
(VICTORIAVILLE)
QC G6R 0M9

819 357-9677 • INFO@JPFRACING.COM



JPFRACING.COM

L'HOMME DE GRIFFINTOWN



La nouvelle trilogie
de science-fiction
qui débute au Québec.

Disponible partout en
librairie et sur Internet

Nuit Blanche,
magazine littéraire :
"Captivant, original
et passionnant!"

Conseil Municipal

Michel Larochelle : Maire

Johanne Therrien : Conseillère – district no. 1

Bertrand Martineau : Conseiller – district no. 2

Sarah Bellavance : Conseillère – district no. 3

Marc-Olivier Racette : Conseiller – district no. 4

Dominique Blanchette : Conseillère – district no. 5

Réjean Arsenault : Conseiller – district no. 6

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Katherine Beaudoin, avocate

Directrice générale et greffière-trésorière

directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca

Gabrielle Bergeron

Adjointe administrative

secadjoin@saint-christophe-darthabaska.ca

Véronique Tétrault, urbaniste

Directrice du département d'urbanisme

permis@saint-christophe-darthabaska.ca

Vincent Brown

Responsable des permis et de l'inspection

inspection@saint-christophe-darthabaska.ca

Yves Gosselin

Inspecteur de la voirie

inspvoirie@saint-christophe-darthabaska.ca

Yves Laroche

Journalier à la voirie

voirie@saint-christophe-darthabaska.ca

Julien Paradis

Aide à la voirie

BUREAU MUNICIPAL

418, avenue Pie-X

Saint-Christophe-d'Arthabaska (QC) G6R 0M9

Tél.: 819 357-9031 / Fax: 819 357-9087

www.saint-christophe-darthabaska.ca

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Le vendredi

de 8 h 30 à 12 h

AVIS À TOUS LES RÉSIDENTS

Une Politique de prévention et de nettoyage des routes lors de travaux agricoles est en vigueur sur le territoire de la Municipalité.

Advenant le cas où vous voyez des panneaux avec la mention « Travaux agricoles en cours » ou des balises (cône orange), dans les rangs de St-Christophe d'Arthabaska, cela indiquera qu'il risque d'y avoir la présence de boues et que la chaussée peut être glissante. Soyez prudents et respectez la signalisation en diminuant la vitesse, afin d'éviter les accidents et les drames humains.

Soyez assurés que l'agriculteur qui sera responsable des dépôts de boues, ou toute autre matière, effectuera un nettoyage de la chaussée dans les plus brefs délais afin de ne pas mettre la sécurité de la population en danger.

ABRI D'HIVER TEMPORAIRE POUR AUTOMOBILE

Veuillez noter que tout abri temporaire pour automobile **peut être installé du 15 octobre au 15 avril**. Advenant le cas où l'abri n'est pas défait au complet (incluant la structure) en date du 15 avril, les contrevenants sont passibles d'une **amende** minimum de **1 000 \$**.

Le maximum autorisé est de deux (2) abris saisonniers par terrain.

Merci pour votre collaboration !



ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

Encore cette année, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a signé une entente de service avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA), effective pour l'année 2023.

Pour déposer une plainte en lien avec un animal, vous devez appeler directement la SPAA. Soyez assurés que les plaintes sont traitées de façon confidentielle. La gestion des licences et l'accueil des animaux au refuge sont aussi des services offerts par la SPAA.

Coordonnées :

691, rue de l'Acadie, Victoriaville, G6T 1T9

Tél. : 819-758-4444 - www.spaavic.com

DEMANDE DE PERMIS : Construction – Rénovation – et autres...

Les occupants qui désirent effectuer les travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment;
- Rénovation d'un bâtiment;
- Transformation d'un bâtiment;
- Réparation d'un bâtiment;
- Démolition d'un bâtiment;
- Déplacement d'un bâtiment;
- Affichage;
- Installation septique;
- Forage d'un puits;
- Opération cadastrale;
- Installation d'une piscine;
- Toute autre utilisation du sol;



doivent obtenir un permis ou certificat auprès de la municipalité en s'adressant à M. Vincent Brown, responsable aux permis, au 819-357-9031.

Tous ces permis ou certificats sont exigés en vertu de la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité. Les formulaires de demande de permis sont disponibles sur notre site internet www.saint-christophe-darthabaska.ca (Section permis et certificats, procédure d'obtention). Vous pouvez aussi les obtenir au Centre Administratif situé au 418, avenue Pie X.

IMPORTANT :

Si vous désirez effectuer des travaux, il est très important de prendre toutes les informations nécessaires, **AVANT** de les débiter. Il est tout aussi primordial de prévoir à l'avance **LA DATE DU DÉBUT** des travaux projetés. Il est donc fortement recommandé d'adresser votre demande de permis à la municipalité **au moins quatre semaines** avant le début des travaux. La municipalité dispose de 30 jours, à partir de la date où elle reçoit tous les documents requis pour effectuer l'analyse, pour délivrer un permis ou un certificat.

Si vous nettoyez votre terrain et que vous avez des branches à faire brûler (**feu de branches**), ou si vous faites un **feu de joie à ciel ouvert** et que le feu n'est pas dans un foyer extérieur, vous devez demander un **permis de brûlage** à votre municipalité. Le permis est **gratuit**. Si le feu est fait dans un poêle (foyer) extérieur, le permis n'est pas nécessaire.

RAPPEL :

À partir du 11 avril, la collecte des matières compostables se fera à toutes les semaines, le mardi. Assurez-vous DE PLACER VOTRE BAC LA VEILLE DE LA COLLECTE, comme pour toutes les autres collectes de bacs noirs et verts. Afin de faciliter la collecte des matières qui auraient pu geler à l'intérieur du bac brun en raison de la saison froide, assurez-vous de bien secouer votre bac pour bien détacher tous les éléments des parois avant de le placer en bordure de la rue.

AVIS IMPORTANT :

Tout citoyen qui se questionne sur la présence d'un fossé ou d'un cours d'eau ou qui désire effectuer une demande d'entretien et d'aménagement du cours d'eau doit contacter l'urbaniste de sa municipalité qui, dans un premier temps, devra effectuer quelques vérifications, avant de transmettre le tout à la MRC dans le but d'obtenir les autorisations nécessaires pour procéder à la réalisation de travaux.

À noter qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation afin d'effectuer des travaux d'enlèvement de débris comme un pneu ou une branche d'arbre, à condition qu'il n'y ait pas de travaux de creusage dans le littoral. Si la MRC d'Arthabaska constate une obstruction à la libre circulation de l'eau, il y aura demande de correctif auprès du propriétaire du terrain, le tout pouvant aller jusqu'à l'imposition d'une amende.

Si toutefois, vous vous interrogez en lien avec un cours d'eau, n'hésitez pas à contacter la municipalité.

Les résidentes et résidents qui désirent obtenir plus d'information en lien avec la gestion des cours d'eau sont invités à consulter le site Web de la MRC d'Arthabaska, au www.mrc-arthabaska.qc.ca, ou composer le 819 752-2444.

COLLECTE SPÉCIALE DE SURPLUS DE FEUILLES

Il y aura **UNE collecte spéciale de feuilles mortes le mardi 25 avril 2023.**

Modification à la COLLECTE DES SURPLUS DE FEUILLES

Dans les dernières années, plusieurs municipalités au Québec ont interdit les sacs de plastique à usage unique pour la collecte des feuilles. Qu'il soit orange, transparent, vert ou noir, la présence du sac de plastique sur les plateformes de compostage est nuisible.

Effectivement, chaque sac doit être ouvert et vidé de son contenu à son arrivée sur les plateformes de compostage, une opération fastidieuse qui peut laisser des fragments de plastique dans la matière organique.

Heureusement, des alternatives plus « écologiques » au plastique existent !

#BYEBYEPLASTIQUE

Combinez les astuces suivantes pour trouver votre formule gagnante !

- Utilisez des sacs en papier ! Ils sont compostables.
- Utilisez votre bac brun ! Remplissez-le de feuilles à chacune des collectes. C'est gratuit !
- Faites du feuillivrage ! Déchiquetez les feuilles à l'aide de votre tondeuse et laissez-les au sol.

ATTENTION !

À partir du 22 septembre 2021, les sacs de plastique utilisés pour les collectes de feuilles mortes ne seront plus ramassés dans toutes les municipalités de la MRC d'Arthabaska.

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES VOLUMINEUX



Veuillez prendre note que l'enlèvement des déchets solides volumineux sera effectué la semaine débutant le 30 avril 2023.

Vos déchets volumineux doivent être placés séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. De plus, ceux-ci doivent être déposés en bordure de rue le dimanche 30 avril. Conformément à la *Loi de la qualité de l'environnement*, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Les mots « **DÉCHETS VOLUMINEUX** » signifient et comprennent les déchets occasionnels et encombrants provenant d'usages domestiques (meublant la maison), tels que meubles, matelas, poêles, tapis et couvre-planter (roulés) piscines hors-terre, branches (3 pieds et moins attachées, maximum de 3 paquets), accessoires électriques ou à essence (sans le moteur à essence).

À L'EXCLUSION des appareils électroniques, des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation (ex. : fenêtres avec ou sans cadres, portes, baignoires, douches, armoires, toilettes), clôtures, bois, souches d'arbre, ainsi que tout liquide (ex. : peinture, gaz et autre). Suite au programme de Recyc-Québec, **AUCUN PNEU** n'est admis dans la collecte des déchets volumineux. Vous ne pouvez pas mettre de pneus dans les bacs de collectes régulières, vous devez les apporter dans un garage où se fait la vente de pneus.

IMPORTANT : En vertu de la réglementation adoptée par le ministère de l'Environnement, les **APPAREILS DOMESTIQUES DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION** ne seront plus ramassés avec les déchets volumineux.

Vous devrez les apporter vous-même à l'Écocentre situé au 370, de la Bulstrode à Victoriaville 819 758-8378.



Depuis 1988, la coopérative de soutien à domicile BRIA illumine la vie de ses clients en leur offrant des services professionnels, attentionnés et courtois. Elle participe, entre autres, au soutien à domicile

de la population de la MRC d'Arthabaska. BRIA peut aussi venir en aide aux personnes pour qui les tâches ménagères sont devenues un fardeau.

SERVICES OFFERTS :

Soutien à domicile aux activités de la vie domestique (AVD) :

Entretien ménager tel que passer l'aspirateur, laver les planchers, faire l'époussetage, nettoyer les salles de bain et la cuisine, etc.

À l'occasion, faire la lessive, le repassage, la préparation des repas et de l'accompagnement pour les courses.

Soutien à domicile aux activités de la vie quotidienne (AVQ) :

Soins à la personne tels que les soins d'hygiène, l'aide au lever et au coucher, l'aide à l'habillement, l'aide à l'alimentation, l'aide aux transferts, le changement de protection, la présence/surveillance (répit), etc.

La coopérative BRIA est une entreprise d'économie sociale en aide à domicile accréditée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Cette accréditation permet d'offrir à nos clients un programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Informez-vous dès maintenant sur votre admissibilité à ce programme.



JOURNÉE DE DISTRIBUTION GRATUITE

DU « COMPOST EN VRAC » ET DES ARBRES

La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, désire remercier tous ceux et celles qui ont participé à la collecte des matières organiques mise en place dans notre municipalité. Par ce geste, vous contribuez concrètement à réduire les effets négatifs de la gestion des déchets sur l'environnement. N'oubliez pas que le compost est un engrais et que les végétaux ne peuvent y être plantés directement.

De plus, MAI étant le mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska aura le privilège encore cette année de recevoir des arbres à donner à ses citoyens. Les essences d'arbres à donner seront choisies et déterminées par l'Association Forestière des Cantons de l'Est (AFCE) en tenant compte du sol et du climat de notre territoire.

- **NOUS VOUS DONNONS DONC RENDEZ-VOUS AU CENTRE ADMINISTRATIF : 418, AVENUE PIE X, LE SAMEDI 20 MAI 2023.**
- **La distribution est prévue de 9h à 12h.**
- **IL SERA TRÈS IMPORTANT DE VENIR VOUS ENREGISTRER À LA TABLE À L'ENTRÉE DE L'ENTREPÔT AVANT D'ALLER CHERCHER VOTRE COMPOST en montrant une preuve de résidence, comme votre compte de taxes ou permis de conduire.**
- **VENEZ AVEC VOTRE REMORQUE OU APPORTEZ VOS SACS OU CONTENANTS POUR LES REMPLIR DE COMPOST et y mettre votre arbre si vous le désirez.**

Merci de votre compréhension et au plaisir de vous rencontrer! **Premier arrivé, Premier servi! Les quantités seront limitées!**




MIRA RÉCUPÈRE VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTES

UN GESTE POUR MIRA MAIS AUSSI POUR LA PLANÈTE

CARTOUCHES D'IMPRIMANTES LASER ET À JET D'ENCRE

TELEPHONES CELLULAIRES

Mira et la planète vous remercient
1 800 799-6472
www.mira.ca

La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska est fière d'informer sa population que le centre administratif du 418 avenue Pie-X est un **point de dépôt officiel pour le recyclage des matières suivantes : les piles rechargeables et à usage unique, les cartouches d'imprimante laser et à jet d'encre ainsi que les stylos, surligneurs, marqueurs et porte-mines.**



PROGRAMME DE RECYCLAGE BUREAU EN GROS

DÉCHETS ACCEPTÉS



LA MAISON D'ÉCOLE DU RANG CINQ-CHICOTS

SAISON 2022 ET SAISON 2023

La saison touristique 2022 à *La Maison d'école du rang Cinq-Chicots* a attiré plus de 900 personnes dont plus de 300 lors de la *Balade gourmande* d'octobre. Les gens de la *Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville*, via son *Comité de la Maison d'école du rang Cinq-Chicots*, qui ont géré l'animation – l'école fut ouverte pendant 72 jours entre juin et octobre – se disent très satisfaits de l'achalandage après deux ans de fermeture à cause de la pandémie. La prestation d'accueil et d'animation de la saison estivale a aussi répondu aux attentes. Un merci à Louis-Étienne Beaulieu et espérons son retour en 2023.

Car il y aura une saison 2023. Elle est déjà en préparation. Le thème

de l'exposition temporaire sera « Expo 67 – Terre des Hommes! ». Des collectionneurs d'ici ont amassé de pleines boîtes de photos, posters, carters postales, artefacts de toutes natures. Assez pour meubler tout l'espace de la *Salle Mgr-Parenteau* (sous-sol de *La Maison d'école*). Expo 67, ce fut un énorme succès, un succès d'envergure internationale avec ses 70 pays participants, ses 54 millions de visiteurs, sa création d'une île dans le St-Laurent! Comme le chantait Donald Lautrec : « Un jour, un jour, quand tu viendras... ». Nous avons tous, dans notre tête et dans notre cœur, des souvenirs d'Expo 67. L'exposition, ce sera un beau rappel.





VENTE D'ARTICLES POUR
PLOMBERIE / VENTILATION / CHAUFFAGE

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
AGRICOLE - APPELS DE SERVICE



RBQ : 5698-9411-01

NOUVELLE ADRESSE :

39, Route 116

St-Christophe-D'Arthabaska

819 960-6569



Jonathan
Trottier-Deshaies

Courtier immobilier
Résidentiel & Commercial
Cell: 819 350-0878
jtd@remax-elite.ca

Roxanne
Labarre

Courtier immobilier
Résidentiel
Cell: 819 795-9449
labarreroxanne@gmail.com



500, Notre-Dame Est, Victoriaville, Qc, G6P 4B5

Agence immobilière 819 758-6441



819 357-5035

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL
INSTITUTIONNEL • INDUSTRIEL



371, AVENUE PIE X, SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA
SOUDURESTPIERRE.CA



5, rang Moreau
Warwick, (Québec)
JOA 1M0

tél.: 819 358-7400
téléc.: 819 358-7419
www.groupeSW.com

GÉNIE CIVIL ■ EXCAVATION
EXPLOITATION DE SABLIERES
TRANSPORT D'AGRÉGAT ■ DÉNEIGEMENT

ISO 9001 : 2015 R.B.Q. 1170-4582-85



Faire grandir l'épargne



La ristourne jeunesse¹, maintenant offerte aux jeunes de 5 à 17 ans

Une ristourne jeunesse de 10 \$ avec 7 dépôts ou plus effectués dans son compte entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de la même année.

desjardins.com/ristourne-jeunesse

819 758-9421 • 1 866 758-9421

¹ Des conditions s'appliquent, visitez le-desjardins.com/ristourne-jeunesse pour connaître les détails de la ristourne jeunesse.

 **Desjardins**
Caisse des Bois-Francs



Yan Bilodeau Propriétaire

819 352-7123

yan.bilodeau.upb@gmail.com



80, 9e Rang
St-Christophe-d'Arthabaska

L'HOMME DE GRIFFINTOWN



*La nouvelle trilogie
de science-fiction
qui débute au Québec.*

Disponible partout en
librairie et sur Internet

*Nuit Blanche,
magazine littéraire :
"Captivant, original
et passionnant!"*